

SI LA DÉCENTRALISATION A ÉTENDU LEURS RESPONSABILITÉS, les collectivités territoriales ont vu leurs ressources changer de nature et souvent se réduire. Alors que les entreprises étaient jadis grandes contributrices des finances locales, cette charge pèse désormais surtout sur les ménages. Cette politique menace le service public et risque d'aboutir à l'explosion des inégalités entre les territoires.

■ Alice Calderon

Crise des services publics ou flambée des impôts ?

■ « L'État se décharge sur les collectivités sans y mettre les moyens nécessaires. La loi de décentralisation a transféré des compétences sans les financements qui vont avec. La variable d'ajustement ? C'est la réduction du service public et/ou la réduction des effectifs de fonctionnaires. On est coincés à moins d'augmenter les impôts locaux ! » C'est la toile de fond que campe Luc Stahl, chargé de la gestion de la dette au Conseil général d'In-

Les services d'aide à la personne : une explosion des besoins

dre-et-Loire (350 000 habitants), à l'évocation de la politique de décentralisation conduite par l'État depuis plus de 20 ans. Les lois Defferre en 1982-1983 et la réforme constitutionnelle en 2003 ont conduit à une montée en puissance du rôle des collectivités territoriales et leur ont conféré un pouvoir de " libre administration " dans le " cadre des lois et règlements de la République ". Les régions ont récupéré la responsabilité des transports, de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'enseignement, les départements, eux, sont désormais en charge du social (versement du Rmi, de l'allocation personnalisée d'autonomie Apa...).

Or, si la volonté politique affichée est d'opérer une redistribution des pouvoirs entre l'État et les collectivités locales afin d'améliorer l'efficacité de l'action publique et de développer une démocratie de proximité, plusieurs indicateurs montrent que cette " libre administration ", adossée à des politiques libérales mondiales, européennes, nationales et... locales, se traduit par une mise en compétition des territoires, des collectivités et des services publics eux-mêmes.

■ Logiques de court terme

Les collectivités territoriales disposent de trois types de ressources : les dotations de l'État, la fiscalité (taxe professionnelle,

Quelques chiffres

- Les dépenses des collectivités territoriales augmentent plus vite que la richesse nationale produite (+ 3,6% en volume de 1982 à 2005 contre + 2,2% pour le Pib).
- Les collectivités sont les premiers investisseurs publics (70% de l'investissement public en 2005) avec montée en puissance des intercommunalités à Taxe professionnelle unique (Tpu) dans le cadre d'une généralisation de l'intercommunalité.
- Les frais financiers des collectivités ont été divisés par 3 grâce à un endettement maîtrisé : l'autofinancement a augmenté en 2005 de 15% pour les Régions et de 13% pour les Départements.
- Le Taux d'épargne a augmenté de 33,7% pour les Régions et de 18,3% pour les Départements.
- L'application de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 (Lof) a imposé un mode de gestion comptable fondé sur une " logique de résultats " – par opposition à une " logique de moyens " – et sur la recherche de la " performance " basée sur une évaluation essentiellement comptable et financière.





tous les citoyens sur tout le territoire avec la même qualité de service ? La question des moyens financiers de cette " libre administration " se fait donc chaque fois plus pressante. Pour Patrick Durand, elle se résume à savoir « *si on utilise les collectivités territoriales pour donner les moyens aux populations de vivre correctement et de construire de façon homogène leur territoire ou au contraire, si on les presse comme des citrons pour faire des cadeaux aux entreprises dont certaines profitent de cet effet d'aubaine sans en échange s'engager dans le développement local.* » ■

taxe d'habitation, taxe foncière) et l'emprunt. Mais, « *les dotations de fonctionnement n'évoluent pas suffisamment au regard des besoins réels, nous avons dû augmenter les impôts locaux de 9% pour faire face, d'autres sont allés jusqu'à 40% !* note Luc Stahl. *Dans ces conditions, on est obligés de réduire les services publics, de les laisser en friche ou de les concéder au privé, moins cher en apparence, mais beaucoup plus coûteux dans la durée. C'est une logique de court-terme, de gestion privée. On constate des déficits que nous avons créés et on les utilise pour justifier la casse du service public* ». D'autant que la fiscalité a été modifiée. « *La taxe professionnelle, par exemple, a été transférée à la communauté d'agglomération, nous ne décidons plus de cette recette* », ajoute Robert Feuilloley, directeur général des services de Tourville-la-Rivière, une commune de 2 500 habitants en Seine-Maritime. « *Si, à terme, les entreprises ne sont plus contributrices des communes, quel intérêt pour ces dernières de les accueillir ? On va vers une hyperspécialisation de l'impôt qui réduit la relation au couple communes/particuliers. Or, pour bénéficier des services de la collectivité, il est normal que les entreprises contribuent au travers d'une redistribution.* »

Les collectivités territoriales : premiers investisseurs publics

■ Basculement du système

Les entreprises semblent bien être les grandes bénéficiaires du mouvement de décentralisation. « *C'est flagrant* », explique Patrick Durand, chargé des finances du centre communal d'action sociale de Saint-Martin d'Hères dans l'Isère (36 000 habitants), « *il y a un basculement du système d'entraide qui va des entreprises vers les ménages. Il y a 50 ou 60 ans, la répartition de la solidarité nationale se faisait par les cotisations des entreprises. Des contributions, qui servaient à faire face à la maladie, la vieillesse, l'accident de travail, le transport, le chômage... Aujourd'hui, tout cela tend à être écrasé, à plafonner, si ce n'est à se réduire puisqu'on a changé de mode de perception : la contribution sociale généralisée (Csg) a remplacé la cotisation maladie dans l'entreprise, etc. Du coup, on est obligé d'augmenter les impôts locaux et les ménages supportent...* »

Quelle politique nationale et locale proposer en matière de fiscalité pour répondre aux obligations de service public à la hauteur des besoins sociaux ? Comment garantir une égalité de traitement de

Les propositions de la Cgt

Rendre plus efficace l'intervention publique et non la restreindre, par :

- la création de fonds régionaux de développement des territoires qui feraient l'objet de bilans d'utilisation réguliers et publics sous contrôle démocratique ;

- une réforme des taxes locales avec :

- des impôts ménages (taxe d'habitation et taxe sur le foncier bâti) fondés sur le revenu pour permettre une réelle progressivité et égalité devant l'impôt, une taxe professionnelle qui intègre les investissements financiers dans les bases d'imposition afin de ne pas pénaliser celles qui embauchent ou investissent ;

- la garantie de l'autonomie financière des collectivités territoriales afin de leur assurer la liberté de décision dans le cadre des lois de la République ;
- la révision des critères d'attribution des subventions et la garantie d'une péréquation entre les collectivités locales afin de lutter contre la mise en concurrence des territoires.